

digital
wallonia
.be

APPEL À PROJETS
TERRITOIRE INTELLIGENT



Agence
du Numéri

#smartregion | digital
wallonia

APPEL À PROJETS TERRITOIRE INTELLIGENT / SMART REGION

CLÔTURE 13/10/2023

Smart
Region
digital
wallonia


Wallonie
Relance



Dans le cadre du Plan de Relance de la Wallonie

**Lancement du second
Appel à projets
« Territoire intelligent / Smart Région »
à destination des villes, communes
& provinces wallonnes**

A l'initiative du Gouvernement wallon (sur les budgets du Ministre du Numérique)



Wallonie

digital
wallonia
.be

L'appel à projet – Pour qui?

- Villes et communes wallonnes, **de toutes tailles** (focus sur les plus petites et les communes rurales), seules ou à plusieurs
- Provinces

Projets **seuls ou en synergie**, e.a. avec les intercommunales de développement économique ou à l'échelle de supracommunalité et des entités supra-locales (ex. : ADL, Maisons du tourisme, GAL, etc.). **Dans le cas d'un projet conjoint porté par plusieurs villes ou communes, un demandeur principal devra être clairement identifié.** Le projet devra néanmoins être approuvé par l'ensemble des villes et communes associées au projet.

Intercommunales de développement économique ou tiers = donc comme intermédiaires mandatés (à la soumission, la mise en œuvre ou le suivi) si projet bénéficie directement aux communes.



Wallonie

digital
wallonia
.be

L'appel à projet – Quoi?

Le projet doit concerner :

- **La réplication, l'amélioration ou l'amplification de projets smart existants** sur le territoire à condition que ces projets soient compatibles avec les principes de la Charte Smart Région (en ce compris bien sûr les 35 projets lauréats finalisés du premier appel à projets Territoire intelligent/Smart Region et les projets smart de l'AAP TOP)

OU

- **Le développement de plateformes ou d'applications numériques** basées sur le traitement de données, y compris si celles-ci reposent sur des technologies particulièrement innovantes en la matière telles que l'intelligence artificielle ou la blockchain - au service d'acteurs territoriaux.



Wallonie

digital
wallonia
.be

L'appel à projet – Focus

Cet appel à projets s'adresse aux villes et communes de toute taille, en ce compris les communes situées en zones rurales. Ainsi :

- 15% seront ajoutés aux cotations pour le projet par le jury si la commune porteuse du projet est à caractère rural, 5% si la commune est à caractère semi-rural;
- 10% supplémentaires seront ajoutés si la commune porteuse possède moins de 12.000 habitants, 5% si la commune compte entre 12.000 et 20.000 habitants.



Wallonie

L'appel à projet – Quoi?

digital
wallonia
.be

- Thématiques prioritaires
 - L'énergie et l'environnement
 - La mobilité et la logistique
 - Le commerce et le tourisme
 - La résilience et gestion de crises

IDEAL: projets transversaux, brisant les silos

- Volet Data: génération de données, gouvernance de la donnée et souveraineté de la donnée, open data, sécurité, croisement de données, échanges de données...





Wallonie

digital
wallonia
.be

L'appel à projet – Critères

Parmi les critères, les caractères suivants seront prépondérants :

- **innovation, sauf s'il s'agit bien sûr d'une répliation** (le terme "innovation" dans le sens "nouveau sur le territoire", c'est-à-dire dont la solution n'existe pas encore telle quelle sur votre territoire pour correspondre à vos besoins);
- **interopérabilité** avec l'existant et avec des solutions tierces;
- **ouverture** des solutions (en opposition aux formats propriétaires);
- **réplicabilité ou mutualisation facile** des projets par d'autres acteurs (supra)locaux.

Le projet doit bien sûr également **s'inscrire dans la stratégie, y compris numérique, mise en place sur les territoires.**

Si possible, les projets smart se doivent également d'intégrer l'impact environnemental et, tant que faire se peut, avoir un caractère durable, sobre ou circulaire.

A noter que les candidats s'engageront, pour l'ex 2023 (et pour l'ex 2024 dans le cas où un accord serait conclu entre la Région wallonne et les opérateurs de télécoms), à renoncer à lever toute taxe directe ou indirecte sur les mâts, pylônes ou antennes à usage de télécommunications.



Wallonie

digital
wallonia
.be

L'appel à projet – Combien?

- Cofinancement de la Région à hauteur de 70% en moyenne.
 - plafonnée à 200.000€ par projet.
- Montant additionnel systématique égal à 10% du montant du projet
 - Pour permettre un accompagnement par un consultant extérieur pour la mise en œuvre des projets lauréats
 - Avec un maximum de 25.000€

Quelques exemples :

- un projet valorisé à 20.000 euros peut recevoir une intervention régionale de 14.000 euros et un supplément de 2.000 euros pour accompagner le lauréat dans sa mise en œuvre;
- un projet valorisé à 100.000 euros peut recevoir une intervention régionale de 70.000 euros et un supplément de 10.000 euros pour sa mise en œuvre;
- un projet valorisé à 300.000 euros peut recevoir une intervention régionale de 200.000 euros et un supplément de 25.000 euros pour sa mise en œuvre.



L'appel à projet – Dépenses éligibles

- Frais de développement ou acquisition de logiciels, plateformes de gestion et/ou applications mobiles directement liés et nécessaires à la mise en place de la solution (les frais d'exploitation et de maintenance au-delà du délai de mise en œuvre du projet ne sont pas éligibles) ;
- Achats d'infrastructures et matériels directement liés et strictement nécessaires à la mise en place de la solution logicielle smart ;
- Coûts de personnel en sous-traitance externe nécessaires à l'implantation/installation de la solution smart et à son intégration à l'existant ;
- Coûts de personnel interne éventuels strictement nécessaires au développement de la solution logicielle, notamment pour ce qui concerne l'alimentation des données impliquées dans sa mise en œuvre ;
- Frais de communication liés au projet pour une adhésion citoyenne et une massification du projet (limités à 10% maximum du montant de la subvention).



Wallonie

digital
wallonia
.be

L'appel à projet – Comment? Quand?

Directement via le formulaire accessible sur le [guichet des pouvoirs locaux](#):

- renvoyer le formulaire de soumission dûment complété, daté et signé (utiliser la version word pour préparer au mieux votre dossier et récolter les réponses nécessaires);
- le budget du projet (tableau prévisionnel des recettes et dépenses ordinaires et extraordinaires liées au projet);
- les délibérations de l'organe communal ou provincial compétent approuvant le projet et les annexes éventuelles telles une convention entre demandeurs (délai suppl. possible).

Soumission jusqu'au 13 octobre 2024.

Les projets retenus seront initiés dans les 4 mois suivant la notification officielle d'octroi du subside et être **mis en œuvre avant le 20 décembre 2024.**



Agence du Numérique

www.digitalwallonia.be
info@digitalwallonia.be
[@digitalwallonia](https://www.facebook.com/digitalwallonia)

[facebook.com/digitalwallonia](https://www.facebook.com/digitalwallonia)

Avenue Prince de Liège, 133
B-5100 Jambes
+32 (0)81 778080

Isabelle RAWART
Smart Territory advisor

[https:// www.digitalwallonia.be/smartregion](https://www.digitalwallonia.be/smartregion)

Et

<https://www.digitalwallonia.be/territoireintelligent>

E-mail: territoireintelligent@digitalwallonia.be

Tél.: 0475/95.00.25